

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

TOUS PNC AF
Mars 2023



Même si nous préférons tous les communications courtes, certains sujets méritent qu'on les approfondisse.
A l'issue des élections professionnelles, 5 syndicats sont désormais attendus à la table des négociations : L'UNSA PNC et le SNPNC en Intersyndicale PNC, l'UNPNC, l'UNAC et le SNGAF. La campagne électorale a mis en stand-by les discussions, elles reprendront le lundi 27 mars.

Alors que les équilibres sont difficiles à trouver et que les PNC réclament une unité, un nouvel acteur sera donc autour de la table, ce qui ne devrait pas nous faciliter la tâche.

Pour rappel, nous sommes régis par une note de direction depuis le 1er novembre 2022. Cette situation, bien qu'encadrée par des lettres d'engagement de la Direction Générale, demeure inacceptable pour L'INTERSYNDICALE PNC SNPNC / UNSA PNC

Il est évident que toutes nos conditions de travail et de rémunération sont aujourd'hui susceptibles d'être modifiées unilatéralement. Dès lors, c'est avec la même vigueur et détermination que L'INTERSYNDICALE PNC négociera, de manière à garantir un cadre protecteur à tous les PNC d'Air France.

Alors que certains syndicats voudraient limiter les enjeux de l'Accord Collectif aux seules compositions d'équipage, nous nous devons de rappeler que notre Accord Collectif héberge l'ensemble des sujets ayant trait à notre métier : rémunération (classes et échelons), temps de travail, règles d'utilisation, évolution de carrière, congés... bref c'est tout l'exercice de notre métier qui est encadré par un socle social négocié et arraché tout au long de plusieurs décennies.

Est-il bien raisonnable de faire croire aux PNC que toutes les avancées sont acquises et inscrites dans le marbre ? Nous nous battons pour leur maintien et leur amélioration comme nous avons toujours su le faire.

Tout au long des années et encore plus pendant cette crise historique, L'INTERSYNDICALE PNC a su prendre ses responsabilités, de manière à protéger les PNC face à ce qui ressemblait à une fin annoncée.

De plus, la stabilité planning et des dispersions, l'arrêt de l'activité JOON, la prime de départ à 55 ans déplafonnée jusqu'à 65 ans sont des avancées historiques ; c'est bien sur demande de L'INTERSYNDICALE PNC que nous les avons négociées et obtenues.

En matière de négociations, la critique est facile et la mémoire parfois courte.

En effet, un syndicat a basé toute sa campagne sur son opposition aux compositions équipage en laissant entendre à qui le voulait bien que L'INTERSYNDICALE PNC y aurait été favorable. C'est tout de même cocasse quand on a été, pendant des années, l'un des plus gros acteurs de la casse de notre métier.

Ainsi l'UNAC avait signé TRANSFORM 2015 dans sa première mouture, avait également signé l'accord de 2017 en imposant en plus des rotations dérogatoires des rotations adaptées. Nous arrêterons là cette liste qui pourrait prendre toute la page.

Quant à l'autre pourfendeur de L'INTERSYNDICALE PNC, le SNGAF, qui est devenu largement représentatif en 2019, à part une grève de confort illimité, il n'aura absolument pas obtenu les promesses qu'il avait faites à ses électeurs.

Nota Bene : Durant le mandat précédent, ces 2 syndicats pesaient plus de 50%, ils étaient donc en capacité de signer tout accord.

Maintenant que nous nous retrouvons sans Accord Collectif, l'heure est venue de mettre chaque syndicat devant ses responsabilités afin que collectivement nous réussissions à trouver les équilibres qui nous permettent de signer un Accord Collectif.

Encore une fois, il n'est pas raisonnable de limiter ces enjeux majeurs à des guerres de clochers. Nous voyons déjà les syndicats en embuscade compter sur L'INTERSYNDICALE PNC pour négocier un accord qui protégerait l'ensemble des PNC alors que ces Organisations restent à l'écart de manière à se poser comme seule alternative en oubliant de nous remercier pour le maintien des garanties arrachées de dure lutte.

En effet, la composition d'équipage est un projet de l'Entreprise que nous nous étions efforcés de limiter et de contenir avec l'obtention de garanties sérieuses (pas de réduction des compositions d'équipage sur le 14J, sur le 28J, le 58J etc...). Mais de manière tout à fait singulière, ces syndicats veulent nous faire porter le chapeau de projets auxquels nous sommes opposés.

Conscients du large spectre des attentes légitimes des PNC, nous avons émis des revendications importantes qui touchent aussi bien les règles d'utilisation MC et LC que de rémunération (Temps Alterné Fractionné, valorisation et limitation des vols bi-tronçons, limitation des TSV et allègement des rotations MC, compopeq maintenue sur vols extrashort MC, réduction du temps passé en HST et CC pour les évolutions de carrières, prime CC pour les CCT mis en ligne...).

C'est désormais à cinq que les conditions d'un Accord Collectif protecteur et sur une durée longue doivent être trouvées, sans verser dans la démagogie qui ne donne irrémédiablement qu'un seul perdant : le PNC.